

ÉCOLE DOCTORALE N° 476
NEUROSCIENCES et COGNITION - NSCo
Bilan 2013-2019

ÉTABLISSEMENTS

Université de Lyon

Université Claude Bernard Lyon 1

Université Lumière Lyon 2

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 23/12/2020



Pour le Hcéres¹ :

Thierry Coulhon, Président

Au nom du comité d'experts² :

Michel Desarmenien,
Président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

¹ Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

MEMBRES DU COMITÉ D'EXPERTS

Président : M. Michel DESARMÉNIEN, Université de Montpellier

Experts : Mme Marianne DELARUE, Université Paris-Saclay
M. Yvan LAGADEUC, Université de Rennes 1
Mme Lise POMIES, INRAE Occitanie-Toulouse
M. Serge POTIER, Université de Strasbourg

Conseiller scientifique représentant du Hcéres :

M. Bruno CARDINAUD

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020 SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ EN SEPTEMBRE 2019 ET D'ENTRETIENS AVEC DES DOCTORANTS ET LA DIRECTION DE L'ED EN JUIN/JUILLET 2020 BILAN 2013-2019

En raison des circonstances sanitaires exceptionnelles liées à la pandémie, les visites des ED sur site n'ont pu avoir lieu au printemps 2020. L'évaluation de chaque ED a été réalisée à partir du dossier remis au Hcéres en septembre 2019 et de deux entretiens du comité Hcéres, l'un avec quelques doctorants de l'ED, l'autre avec la direction de l'ED. Ces entretiens ont été réalisés en visioconférence au cours des mois de juin/juillet 2020.

PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE DOCTORALE

L'école doctorale *Neuroscience et cognition* (ED NSCoE, n° 476) est portée par la ComUE Université de Lyon associant l'Université Claude Bernard Lyon 1 et l'Université Lumière Lyon 2 et est intégrée, avec les 16 autres ED de site, au Collège des Etudes Doctorales de cette ComUE. Les missions transversales déléguées au collège doctoral concernent la coordination de la formation doctorale, et en particulier : les formations non disciplinaires, la promotion du doctorat auprès des entreprises et à l'international, les enquêtes de suivi de l'insertion professionnelle et l'accompagnement des doctorants et jeunes docteurs vers l'emploi post-doctorat. Les actions programmées par le collège doctoral viennent en appui et en complémentarité de celles des écoles doctorales, sans devoir se substituer à celles-ci pour ce qui leur est spécifique.

En termes de recherche, l'ED s'appuie sur sept Unités de Recherche dont cinq dépendent de l'Université Lyon 1 (Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon, UMR 5229 Neurosciences Cognitives Institut de Sciences Cognitives Marc Jeannerod (ISCMJ), UMR 5304 Cerveau Langage Cognition ISCMJ, Institut Cellule souche et Cerveau (3 équipes), Institut Neuromyogène (1 équipe)) et 2 dépendent de l'Université Lyon 2 (Laboratoire Dynamique du Langage, Laboratoire d'Etude des Mécanismes Cognitifs). La plupart de ces unités de recherche sont des unités mixtes de recherche (UMR) labélisées par le CNRS et/ou l'INSERM. Quatre des unités de recherche réalisent leurs travaux dans le domaine de la cognition, les trois autres sont spécialisées dans la biologie du système nerveux. Cette pluralité forme un ensemble cohérent et permet à l'école doctorale d'avoir une identité bien établie dans le contexte académique Lyonnais.

L'école doctorale comptait 170 doctorants en 2019, une quarantaine en première, en deuxième et en troisième années, une vingtaine en 4^{ème} année, une dizaine en 5^{ème} année, quatre en 6^{ème} année et deux en 7^{ème} année. Près de la moitié des doctorants effectue ses recherches au Centre de Recherche de Neurosciences de Lyon, les autres sont répartis à peu près uniformément entre les laboratoires. Le potentiel d'encadrement est de 171 encadrants dont 144 titulaires de l'HDR (Habilitation à diriger des recherches), environ 50 % dirigent actuellement une thèse. Plus de la moitié de ces encadrants effectue sa recherche dans le Centre de Recherche de Neurosciences de Lyon.

SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

APPRÉCIATION PAR CRITÈRE

- **Fonctionnement et adossement scientifique de l'école**

L'ED NSCo est gouvernée par un directeur et un directeur adjoint, un conseil et un bureau.

Le conseil est conforme à l'arrêté de 2016 et comporte 24 membres : 14 représentants des laboratoires, cinq doctorants et cinq membres extérieurs. Les membres extérieurs sont actifs et participent, physiquement ou à distance, à l'activité du conseil. Ce conseil se réunit trois fois par an, à l'automne pour faire le point sur les inscriptions et les résultats du concours, au printemps pour l'organisation des événements proposés par le bureau de l'ED et avant l'été pour la préparation du concours. L'ordre du jour est complété par les actualités et par l'étude de l'offre de formation. Les missions du conseil, telles qu'indiquées dans le règlement intérieur, consistent à examiner les propositions du bureau et fixer les règles et actions de l'ED s'agissant de la répartition

annuelle du budget, des règles de fonctionnement de l'ED, du calendrier annuel et des règles du concours qui conduisent au classement des candidats aux contrats doctoraux.

Le bureau est constitué du directeur et du directeur adjoint, des cinq doctorants du conseil et de trois chercheurs, choisis parmi les volontaires au sein du conseil, en respectant l'équilibre des disciplines et des laboratoires.

Les doctorants sont élus par les usagers de l'ED, suite à candidature et diffusion d'une profession de foi ; l'élection a lieu au cours des journées scientifiques de l'ED. Le bureau se réunit tous les deux mois pour préparer les ordres du jour du conseil, prévoir et structurer les activités de l'ED (journée scientifique annuelle, rencontres sur l'insertion professionnelle, actions spécifiques de formation, etc.). Le bureau est une force de proposition pour l'évolution des règles de fonctionnement de l'ED et d'arbitrage quant à l'application des règles en vigueur. Les doctorants du conseil jouent un rôle essentiel dans la communication entre les doctorants et la gouvernance de l'ED.

Le suivi des doctorants, de l'inscription à la soutenance, est facilité par l'application SIGED (Système d'Information et de Gestion des Écoles Doctorales) déployé à l'UdL.

En termes de moyens, l'ED bénéficie d'un emploi administratif à mi-temps depuis mars 2019 ; elle n'avait pas de gestionnaire entre octobre 2017 et mars 2019. Cette absence de secrétariat n'est pas cohérente avec l'affichage de la ComUE dans la mesure où « Depuis 2008, les études doctorales figurent parmi les missions fondatrices de la COMUE Université de Lyon ». Les établissements de tutelle ne fournissent pas de locaux à l'ED, c'est l'unité de recherche de la directrice qui met à disposition le bureau du gestionnaire et des salles pour les réunions de l'ED ou les besoins particuliers de la direction. La direction ne dispose pas de lieu permettant une rencontre avec un doctorant en difficulté en toute discrétion.

Le budget de l'ED avoisine les 18 000 Euros et est assez stable sur la période évaluée. Le budget est réparti en frais de fonctionnement (moins de 20 %, incluant les frais d'organisation du concours), soutien aux événements et aux formations.

Le site web de l'ED est à jour, complet et bien fait, les candidats au doctorat, les doctorants et les encadrants peuvent y trouver toute l'information utile. Bien que le site propose une version française et une version anglaise, on peut regretter que les documents à télécharger tels que règlement intérieur, charte des thèses, convention de formation, soient uniquement disponibles en version française et ne soient pas compatibles avec les logiciels libres de droits (documents docx). L'ED organise une réunion biennale d'information à destination des unités de recherche et communique les comptes-rendus des réunions du conseil via une liste de diffusion. L'essentiel des informations concernant le fonctionnement de l'ED est présenté aux primo entrants lors d'une journée d'accueil, au cours de laquelle l'attention des doctorants est aussi attirée sur l'après-thèse et sur la réflexion qu'ils doivent avoir pour préparer celle-ci. Les représentants des doctorants communiquent avec les usagers via les réseaux sociaux (compte LinkedIn, groupe facebook) ; la direction de l'ED pourrait s'emparer de cette opportunité pour moderniser sa communication avec les doctorants en plus des outils classiques de diffusion de l'information.

La première inscription en thèse est conditionnée par la garantie d'un financement sur trois ans, à hauteur de celui prévu par le contrat doctoral d'établissement. Il existe un aménagement possible à 1200 Euros/mois pour les financements émanant de certains pays étrangers. Environ 25 % des doctorants sont financés par un salaire en relation avec la thèse, essentiellement dans le milieu médical. L'école montre une bonne attractivité internationale avec 12 % de financements étrangers. Le nombre de thèse sous convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) est très faible malgré le dynamisme entrepreneurial de la région ; l'ED pourrait s'emparer plus volontairement de la relation avec les entreprises afin de favoriser ce mode de financement propice à l'emploi des jeunes docteurs. L'école doctorale autorise l'absence temporaire de financement dans le cas de soutenances ayant lieu au quatrième trimestre de l'année civile; encourager les laboratoires à financer ces doctorants jusqu'au jour de la soutenance permettrait de leur éviter de préparer la soutenance dans des conditions précaires.

Un pourcentage assez faible (20 %) des doctorants bénéficie d'un contrat doctoral d'établissement. Ces contrats sont attribués par les établissements via le collège doctoral. Les doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral d'établissement sont recrutés sur concours, les modalités sont transparentes et validées chaque année par le Conseil, elles sont affichées sur le site et largement diffusées. Le dossier des candidats est d'abord évalué par un jury d'admissibilité composé de la direction de l'ED et de chercheurs volontaires proposés par les laboratoires (ces chercheurs ne peuvent présenter de candidat au concours). Les critères d'admissibilité incluent le dossier académique, la lettre de motivation, l'adéquation de la formation au projet

de recherche, le taux d'encadrement du directeur de thèse. Les trois quarts environ des candidats sont sélectionnés.

Les candidats admissibles sont auditionnés par un jury d'admission plus large, composé de chercheurs volontaires proposés par les laboratoires. La direction de l'ED ne participe pas à ce jury, toutes les auditions sont faites en présence d'un doctorant du Bureau qui ne prend pas part à la décision. Les critères et le mode de classement sont clairs et transparents. Les candidats se présentent avec un sujet de recherche et un directeur de thèse, ils sont jugés principalement sur la présentation de leur projet de recherche. La direction recommande aux membres du jury d'apporter une attention particulière à ce que le classement prenne strictement en compte la qualité des candidats et non la validité ou l'intérêt du projet de recherche (critère subjectif dont le candidat n'est pas directement responsable). Il est à noter dans les points positifs que les jurys de concours sont distincts du Conseil et incluent la présence de doctorants en observateurs.

En ce qui concerne les doctorants ne bénéficiant pas d'un contrat doctoral d'établissement, un dossier de pré-inscription est demandé ; il est évalué par la direction voire le jury d'admissibilité qui peut demander à auditionner les candidats si besoin ; un niveau minimum de réussite au master est exigé. Les candidats ayant été sélectionnés pour participer au concours d'attribution des contrats d'établissement, qui constituent la majorité des candidats à l'ED, sont automatiquement admis. L'ED vérifie que les sujets de thèse sont en adéquation avec son périmètre scientifique, que le doctorant a la formation adéquate mais elle ne valide pas les sujets de thèse et plus généralement n'intervient pas dans la politique scientifique des laboratoires.

Conformément aux missions qui lui sont dévolues, c'est surtout le collège doctoral qui se charge, en lien avec les établissements, des modalités particulières d'accueil et de suivi des doctorants étrangers ou en situation de handicap. En ce qui concerne les doctorants étrangers, ils bénéficient d'un soutien par l'espace ULYS de l'Université de Lyon et ont la possibilité de bénéficier de cours de Français Langue Etrangère.

Les Universités de tutelle ont édité une charte du doctorat téléchargeable sur le site de l'ED. L'ED demande aussi la signature d'une convention de formation mais n'insiste pas sur l'utilisation du portfolio.

Les nouveaux entrants sont invités à une réunion d'accueil, en anglais, au cours de laquelle les informations utiles sont données. Cette réunion est obligatoire, la présence de chaque doctorant n'est pas vérifiée mais la participation est très importante.

L'ED échange régulièrement avec les établissements et est en relation étroite avec le collège doctoral pour les actions de formation, les relations avec les collectivités et les relations internationales.

En accord avec les missions dont il est délégué, c'est surtout par le biais du collège doctoral que se fait la politique scientifique de valorisation du doctorat, d'analyse de la poursuite de carrière et de relations internationales. Le collège doctoral, et plus largement l'Université de Lyon, se chargent des relations avec la Région, les industries et/ou les collectivités.

En ce qui concerne l'après thèse, l'ED organise un *Petit déjeuner NSCo*, événement annuel autour des carrières hors du monde académique au cours duquel les doctorants peuvent rencontrer d'anciens élèves de l'ED faisant carrière dans le secteur privé. L'ED porte aussi une journée scientifique annuelle, organisée par les représentants des doctorants élus au conseil, à laquelle participe le service d'insertion de l'Université de Lyon. L'ED pourrait développer une politique plus active de valorisation du doctorat dans sa discipline afin d'augmenter le nombre de thèses CIFRE et l'emploi de ses docteurs.

Il est à noter que l'ED a obtenu la labélisation FENS (*Federation of European Neuroscience Societies*) et est présente sur le site de Campus France, ce qui lui donne une visibilité internationale favorable à son attractivité, reflétée par la proportion importante de financements internationaux.

• Encadrement et formation des doctorants

L'ED peut s'appuyer, pour la formation par la recherche, sur environ 170 chercheurs et enseignants-chercheurs, dont 144 HDR ou ayant une dérogation donnée par la Commission de la Recherche de l'établissement. Cela constitue un potentiel d'encadrement important, avec un réservoir dû au fait que 50 % des HDR n'encadrent actuellement pas et que le passage de l'HDR est facilité par la possibilité donnée aux non-d'HDR de co-encadrer au maximum deux thèses. L'ED n'a pas de politique incitative au passage de l'HDR, ni n'incite les HDR non actifs à engager des doctorants. L'ED n'exerce pas officiellement de contrôle de la qualité des encadrements, que ce soit en incitant les encadrants à suivre une formation à l'encadrement,

ou par exemple en exerçant une sélection des encadrants habilités à déposer un sujet de recherche pour le concours des contrats doctoraux d'établissement (sur la base de la durée des thèses, des publications ou de l'insertion des doctorants précédemment encadrés). L'absence de politique incitative ou coercitive est justifiée par le nombre restreint de problèmes identifiés, dans un contexte où la direction de l'ED est très attentive à détecter tout signe de difficulté de la part d'un doctorant.

Le nombre maximum autorisé de doctorants/HDR est de trois (ou six à 50 %), règle qui semble prévaloir au sein du collège doctoral. Cette règle est respectée puisque, parmi les HDR actifs, le nombre moyen de doctorants par HDR est de 1,87 avec un maximum de six. Les doctorants interrogés lors de l'entretien avec le comité Hcéres considèrent qu'il n'y a pas surcharge d'encadrement et que les directeurs de thèse sont généralement disponibles.

L'ED organise en début d'année une réunion de rentrée. Il est à noter que, en plus des informations concernant le déroulement de la thèse, sont présentés les résultats des enquêtes d'insertion professionnelle et qu'un temps est réservé pour l'intervention de membres extérieurs à l'ED (collège doctoral, docteurs issus de l'ED).

Les comités de suivi individuel de thèse ont été mis en place depuis plusieurs années, la composition du comité (deux membres dont un extérieur au laboratoire, la direction de thèse) et les modalités de fonctionnement (une partie scientifique en présence du directeur et une partie concernant les conditions de travail en l'absence de la direction de thèse) sont compatibles avec la charte et la réglementation. La composition du comité est proposée par le directeur de thèse et validée par la direction de l'ED. Le comité se réunit avant chaque ré-inscription ; chaque réunion du comité donne lieu à un rapport rédigé par le membre externe, signé par tous les membres (y compris le doctorant) et transmis au doctorant et à la direction de l'ED par le logiciel SIGED. Le membre extérieur et le doctorant ont la possibilité de compléter ce rapport par un texte transmis de façon confidentielle à la direction de l'ED. Le membre extérieur est encouragé à alerter l'ED en cas de difficulté. La direction de l'ED réalise une lecture systématique et scrupuleuse des rapports de comité de suivi et intervient quand elle le juge nécessaire. De plus, les doctorants du bureau sont en contact régulier avec les doctorants et complètent la vigilance de la direction. De fait, l'ED indique un nombre faible de conflits faisant intervenir une médiation par le bureau (trois cas pendant le contrat) ou transmis au référent intégrité scientifique ou harcèlement de l'établissement (deux cas pendant le contrat). L'ajout au comité de suivi d'un tuteur nommé par l'ED, qui serait indépendant du laboratoire d'accueil, qui suivrait le doctorant au plus près pendant toute sa thèse et qui pourrait servir de lanceur d'alerte auprès de l'ED en cas de difficulté rencontrée par le doctorant permettrait d'améliorer encore cette situation.

Les doctorants ont une obligation de formation complémentaire pendant la durée de la thèse. Il leur est demandé de valider 80 heures mais dans les faits il s'agit d'un volume de formation moins important puisque des activités comme la participation au conseil de l'ED, à des congrès ou l'organisation d'événements peuvent être pris en compte. Les doctorants exerçant une activité professionnelle peuvent bénéficier d'une certaine souplesse dans l'application de la règle. Le nombre d'heures de formation étant assez faible par rapport à ce qui est demandé dans d'autres écoles doctorales de disciplines similaires, il pourrait être exigé qu'elles soient toutes utilisées pour des formations et que les activités liées à la recherche (organisation ou participation à des congrès, publications scientifiques, etc.) restent en dehors de ces heures.

Les formations transversales, y compris la formation à l'éthique et l'intégrité scientifique, sont proposées par le collège dans le cadre des missions qui lui sont attribuées. En complément, l'ED organise des formations complémentaires en partenariat avec les unités de recherche, sur la base d'enquêtes menées auprès des doctorants. L'ED participe financièrement aux formations à l'expérimentation animale, obligatoires pour certains doctorants. Les doctorants participent au concours MT 180s (Ma thèse en 180 secondes) mais il n'est pas indiqué d'incitation à la participation aux *Doctoriales*[®] ou à des événements de diffusion des connaissances (semaine du cerveau, Fête de la Science, etc.). Chaque formation est évaluée par les doctorants et cette évaluation est prise en compte pour la continuité ou l'arrêt l'année suivante. Il est noté que peu de doctorants suivent les modules de formation à l'éthique et l'intégrité scientifique proposés par l'Université de Lyon, ce qui est anormal puisque cette formation est indiquée comme obligatoire dans l'arrêté régissant les études doctorales. Une sensibilisation à ces sujets, en continu au cours des cycles de licence et de master, permettrait de faire prendre conscience aux doctorants de leur importance.

Les conditions d'autorisation de soutenance sont conformes à la loi et aux pratiques dans la discipline : nécessité d'avoir réalisé le nombre d'heures de formation requises, soutenance soumise à publication, signature en premier auteur d'au moins un article dans une revue internationale à comité de lecture. Ce dernier critère est difficile à remplir en biologie, des dérogations sont accordées mais le nombre moyen de publications issues des thèses est proche de 2, ce qui est satisfaisant. La durée des thèses est contrainte (43 mois), les demandes d'inscription en 4^{ème} année et plus doivent être dûment justifiées.

• Suivi du parcours professionnel des docteurs

Les enquêtes sur le devenir professionnel des docteurs sont essentiellement réalisées par le collège doctoral, dans le cadre des missions qui lui sont dévolues. Dans le cadre d'une sensibilisation active des doctorants à leur avenir professionnel, les résultats de ces enquêtes sont publiés par l'ED auprès de son conseil et de ses doctorants et présentés lors des petits déjeuners NSCo. Cependant, les doctorants semblent peu conscients de l'existence et de l'importance de ces enquêtes ; il s'ensuit que le suivi du devenir des diplômés par le collège est très parcellaire, les dernières données portant sur les docteurs ayant soutenu en 2014 concernent seulement 20 doctorants sur 34. Une analyse plus complète a été réalisée en 2017 par l'ED à l'occasion de ses 10 ans et concerne une population bien plus large. L'analyse de cette enquête indique que l'insertion professionnelle des docteurs de cette ED est très satisfaisante, en quantitatif comme en qualitatif.

Il est dans les missions du collège doctoral de mener les enquêtes d'insertion professionnelle mais il serait profitable à l'ED de contribuer au recensement des doctorants et à la récupération des données (en contactant par exemple les directeurs de thèse qui sont souvent en relation avec leurs anciens doctorants) afin d'améliorer la proportion de répondants. De plus, l'ED pourrait montrer une appropriation des données et une prise en compte des résultats dans sa politique de formation.

AUTOÉVALUATION

L'ED n'a pas engagé, à ce jour, de processus d'autoévaluation à proprement parler. Elle maintient un contact régulier avec les doctorants, en particulier grâce aux doctorants élus au conseil, qui sont très impliqués dans la vie de l'ED. Ceci lui permet par exemple d'adapter régulièrement son offre de formation. Les interactions avec les unités de recherche se font surtout au moment du concours et des réunions du conseil.

APPRÉCIATION GLOBALE

L'école doctorale NSCo fournit aux doctorants un cadre administratif et scientifique de qualité leur permettant de réaliser leur thèse dans les meilleures conditions, dans un délai contraint et des publications de haut niveau, leur permettant ainsi d'accéder à un emploi dans une large proportion des cas.

L'ED 476 est bien intégrée à son environnement académique et scientifique, elle travaille en coopération étroite avec les établissements tutelles et le collège des écoles doctorales, qui joue à Lyon un rôle prépondérant dans l'organisation des études doctorales. Les Unités de Recherche, par la qualité scientifique et le potentiel d'encadrement qu'elles proposent, apportent un socle scientifique solide et cohérent à la formation des doctorants par la recherche.

L'ED s'est dotée d'une gouvernance conforme à la réglementation et efficace, avec un conseil réuni régulièrement et un bureau qui associe étroitement les représentants des doctorants. L'équipe de direction de l'ED est particulièrement attentive à ce que les thèses se passent au mieux pour les doctorants et à réagir en cas de problème détecté. L'ED communique largement avec ses doctorants et leurs encadrants, via un site web complet et à jour et l'envoi régulier d'informations via des listes de diffusion.

Le recrutement et la sélection des doctorants sont basés sur une exigence de résultats académiques, un concours rigoureux pour les doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral d'établissement, une analyse de toutes les candidatures et examen de la conformité de la formation du candidat avec le projet de recherche. Ces procédures doivent garantir un recrutement de qualité, comme il est attesté par une durée de thèse conforme aux pratiques dans la spécialité et un bon niveau de publication à l'issue de la thèse.

L'ED dispose d'un potentiel d'encadrement qualitatif et quantitatif et régule le taux d'encadrement mais pourrait encourager les encadrants, et surtout les candidats à l'HDR, à suivre une formation à l'encadrement doctoral. Une évaluation de la qualité de l'encadrement, prise en compte au moins dans le cadre de l'attribution des contrats doctoraux, serait aussi souhaitable.

L'ED assure un suivi régulier de ses doctorants via les comités de suivi de thèse, dont l'efficacité à détecter d'éventuels problèmes pourrait être améliorée si l'école doctorale se chargeait de nommer un des membres (tuteur) qui suivrait le doctorant tout au long de la thèse.

L'ED se repose essentiellement sur le collège doctoral, dont c'est la mission, pour proposer aux doctorants des formations transversales. Elle assure les formations scientifiques en partenariat avec les unités de recherche et finance les formations à l'expérimentation animale. L'ED se repose essentiellement sur le Collège doctoral pour mener les enquêtes d'insertion mais a mis en place une enquête complémentaire. Les résultats d'insertion dont l'ED dispose proviennent principalement de cette enquête, l'ED pourrait participer davantage à la collecte des informations afin de rendre l'action du collège doctoral plus efficace. L'ED communique les résultats des enquêtes aux doctorants afin de les informer sur leur possible devenir mais n'utilise pas l'analyse de ces résultats pour influencer sur sa politique de formation.

L'ED 476 entretient un bon dialogue avec les différentes Unités de Recherche qui la composent, et a mis en place de bons outils pour communiquer avec ses doctorants. L'ED assure un suivi sérieux de ses doctorants en s'appuyant sur un potentiel d'encadrement conséquent et bien régulé, les doctorants ont toutes les chances de faire une bonne thèse et de recevoir une formation de qualité. L'école doctorale bénéficie des services d'un collège doctoral performant qui assure les formations transversales, les relations internationales et avec les collectivités, ainsi que les enquêtes d'insertion. Déchargée ainsi d'une part des démarches administratives, elle pourrait s'approprier plus pleinement la mise en place de formations spécifiques à sa discipline, les contacts avec des entreprises et l'analyse des résultats d'enquêtes d'insertion afin de mener une politique scientifique plus efficace encore vers l'insertion de ses docteurs.

- **Points forts**

- Bonne concordance entre les thématiques de l'ED et les équipes rattachées.
- Suivi sérieux des doctorants, gouvernance efficace.
- Forte implication des unités de recherche.
- Durée des thèses maîtrisée (43 mois en moyenne).
- Formations proposées évaluées et remaniées pour correspondre aux attentes des doctorants.
- Site web à jour et fonctionnel.
- ED à l'écoute des besoins spécifiques de certains doctorants.
- Liens étroits avec le collège doctoral.

- **Points faibles**

- Gestion et appréciation des enquêtes d'insertion trop déléguée au collège doctoral.
- Pas de formation à l'encadrement de thèse, pas de suivi de la qualité de l'encadrement.
- Absence d'incitation à l'utilisation du portfolio de compétences.
- Absence de locaux dédiés localisés en dehors du laboratoire de la directrice actuelle.

OBSERVATIONS DES ÉTABLISSEMENTS

Université de Lyon

92, rue Pasteur
CS 30122
69361 Lyon Cedex 07
France
T +33 (0)4 37 37 26 70
F +33 (0)4 37 37 26 71
www.universite-lyon.fr

2020_09_SAC-0009

Lyon, le 28 septembre 2020

Monsieur Stéphane MARTINOT
Administrateur provisoire
de l'Université de Lyon

À l'attention de

M. Jean-Marc GEIB
Directeur
Département Formations de l'HCERES

Objet : Comité d'évaluation écoles doctorales site Lyon – Saint-Etienne.

Monsieur le directeur,

La présidence de la COMUE Université de Lyon tient à remercier les comités d'évaluation des 17 écoles doctorales du site Lyon – Saint-Etienne, pour le travail réalisé : les rapports qui ont été rendus permettent de dégager les principales forces et faiblesses sur lesquelles nous pourrions prendre appui pour améliorer notre action dans le cadre de la future accréditation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Dossier suivi par :

Anne-Cécile PIDAL
Directrice générale adjointe
Stratégie académique
+33 (0)4 37 37 26 94
anne-cecile.pidal@universite-lyon.fr

Stéphane MARTINOT
Administrateur provisoire



Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales

Évaluation des établissements

Évaluation de la recherche

Évaluation des écoles doctorales

Évaluation des formations

Évaluation à l'étranger



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr

[@Hceres_](https://twitter.com/Hceres_)

[Hcéres](https://www.youtube.com/Hceres)

